

Session nationale de mobilisation et d'information « Coopération internationale »

MESR, Paris, 6 mars 2014

Synthèse de la table ronde

Participants

- Mme Nathalie Collain, CNRS/CRPLC
- M. Jean Luc Dubois, Arkema
- Mme Nathalie Francès, LIMMS/CNRS-University of Tokyo-Institute of Industrial Science
- Mme Angela Liberatore, Commission européenne
- M. Wahid Mellouki, CNRS/Institut ICARE
- M. Olivier Steffen, MESR-DGRI (modération)

Objectifs généraux :

- Illustrer la diversité qui caractérise le financement de la coopération sous le précédent et l'actuel programme cadre pour la recherche et l'innovation ;
- Recueillir des témoignages concrets de la part d'utilisateurs des programmes ;
- Identifier les défis spécifiques et les moyens de les surmonter ;
- Faire ressortir la valeur ajoutée de la coopération avec des pays tiers.

Introduction

La séquence a débuté par un tour de table permettant à chacun de présenter son profil, le type de dispositif de financement utilisé et les grandes lignes du projet concerné. Point commun à tous les membres de la table ronde : la participation sous le 7^{ème} programme-cadre de recherche et développement technologique (PCRDT) de la Commission européenne à un projet intégrant une forte dimension internationale.

Nom du projet	Type de projet (7 ^e PCRDT)	Pays tiers concerné(s)	Lien
<i>EU-Japan Opening of the Laboratory for Integrated Micro-Mechatronic Systems</i>	Action de coordination et de support	Japon	EUJO-LIMSS
<i>European Multilevel Integrated Biorefinery Design for Sustainable Biomass</i>	Projet collaboratif	Madagascar	Eurobioref
<i>Slave Trade, slavery abolitions and their legacies in European Histories and Identities</i>	Projet collaboratif	Canada, Haïti, Mexique, Sénégal	EURESCL
<i>Fate and Impact of Atmospheric Pollutants</i>	Marie Curie - International Research Staff Exchange Scheme (IRSES)	Chine	-

Quelles motivations pour la coopération avec des pays tiers ?

Selon la ligne financière retenue et l'objectif du projet, l'intégration d'un partenaire basé dans un pays « tiers » peut correspondre à des exigences diverses :

- La **conformité avec les critères d'éligibilité** : la coopération internationale peut être fortement suggérée, voire imposée par le texte de l'appel à propositions. Pour autant, elle doit toujours correspondre à un besoin réel au sein du consortium.
- Une **expertise ou des conditions naturelles concentrées dans une zone donnée**, qui rendent l'inclusion d'un pays incontournable. Dans le cadre d'Horizon 2020, ce critère peut légitimer le financement par l'UE d'une institution basée dans un pays non automatiquement éligible.
- La volonté d'**ouvrir une coopération bilatérale existante** à une coopération multilatérale intégrant d'autres pays Européens. Les nouveaux venus peuvent bénéficier des structures et procédures d'ores et déjà mises en place ; les anciens partenaires profitent en retour d'une expertise nouvelle et d'une plus grande ouverture à l'international.
- La **résolution d'enjeux globaux**, au centre des objectifs du programme Horizon 2020 comme de son prédécesseur, qui transcendent par définition les frontières (ex. de la pollution atmosphérique).

La sollicitation d'une coopération internationale n'est pas à sens unique, elle peut se faire à l'initiative de pays développés comme de pays émergents ou en développement.

Lorsqu'elle est correctement agencée, la coopération se fait sur la base du « gagnant-gagnant ». Dans tous les cas, elle ne doit jamais être « cosmétique », mais correspondre à un besoin avéré. Parallèlement, l'association de pays tiers ne doit pas être un moyen de court-circuiter les protocoles de l'Union et des Etats membres dans des domaines tels que l'éthique dans le domaine de la recherche.

Les défis de la gestion de projet au niveau international

Sollicités sur la question des défis particuliers liés à la coopération internationale, les participants à la table ronde ont souligné les éléments suivants :

- Des déficiences techniques : infrastructures parfois défaillantes, notamment au niveau de l'approvisionnement en énergie, la connexion téléphonique et l'accès à l'internet haut-débit.
- Des cas de force majeure : catastrophes naturelles qui peuvent influencer dramatiquement sur le déroulement du projet. En tant qu'organisme de financement, la Commission européenne fait alors généralement preuve de compréhension quant aux déviations par rapport au plan de travail.
- Un décalage possible entre les protocoles administratifs et la culture de travail en Europe et dans certains pays tiers (notamment au regard de la relative complexité de la relation contractuelle avec le bailleur de fonds et de l'obligation de reporting : cf. feuilles de temps, règles relatives au taux de change, etc.).
- Des difficultés administratives, notamment liés aux visas, qui compliquent les initiatives de mobilité et l'organisation de colloques et introduisent une lourdeur dans la gestion de projet.

La plupart des difficultés constatées par les participants à la table ronde est d'ordre structurel, liée au contexte large plus qu'à l'identité des partenaires ou aux contenus du projet lui-même. Des problèmes au sein du consortium sont susceptibles de se développer au niveau intra-communautaire aussi bien qu'entre Européens et pays tiers. Si aucune autre solution n'est trouvée, la convention de subvention autorise le remplacement de partenaires défaillants, et l'accord de consortium proposé par le chef de file doit être rédigé de manière à prendre en compte cet élément de flexibilité.

Conseils aux futurs porteurs de projets

A l'intention des participants à la session d'information et de mobilisation, parmi lesquels de nombreux futurs candidats aux appels à propositions 2014 et 2015 d'Horizon 2020, les participants à la table ronde émettent les recommandations suivantes :

- Une **lecture très attentive du texte de l'appel à propositions**, et le respect des critères définis. Les évaluateurs ne sont pas les mêmes personnes que les rédacteurs des appels à propositions : il ne faut pas chercher une intention sous-jacente de la part du bailleur mais se conformer scrupuleusement au texte du programme de travail.
- **L'audace et l'originalité** dans la définition des objectifs et la proposition des livrables, qui fait qu'un projet sort du lot au moment de l'évaluation.
- Une attention au **ratio bénéfico-coût des livrables** produits, la sobriété étant valorisée dans le contexte d'une raréfaction des ressources disponibles.
- Une **utilisation pertinente des réseaux et des structures préexistants** : notamment le réseau des points de contact nationaux et les cellules Europe des organismes et des universités.